

# L'AVENIR de GUINGAMP

BULLETIN DE VENTES & LOCATIONS

Paraissant à Guingamp tous les Samedis

## ABONNEMENTS (payables d'avance)

GUINGAMP .....	3 fr. 50
Département et limitrophes.	4 fr. 50
Autres départements.....	5 fr. » »

## ADMINISTRATION & REDACTION

TOULLEC & GEFFROY

IMPRIMEURS

Place du Centre, 37, GUINGAMP

## ANNONCES ET RECLAMES

ANNONCES JUDICIAIRES (la ligne)	20 cent.
ANNONCES PARTICULIÈRES id.	25 cent.
RECLAMES (la ligne) .....	30 cent.

## A nos Lecteurs

En vous présentant aujourd'hui ce nouveau Journal, nous avons le ferme espoir que toute votre bienveillance lui sera acquise.

D'allure modeste et de format restreint, L'AVENIR DE GUINGAMP, n'aura d'autre souci que celui d'intéresser le plus possible tous ceux qui lui feront l'honneur de le lire et de lui témoigner quelque intérêt.

Et, à sa venue en ce monde, il est heureux de présenter à tous ses Confrères de la région et à ses Lecteurs, avec son salut le plus cordial, l'hommage de son profond respect.

La Direction.

## PETITES NOUVELLES

A Plourin (Finistère), un jeune enfant de 13 ans, nommé Leduc, s'est pendu en jouant avec une corde. Une enquête est ouverte.

Une jeune fille de 15 ans, Marie Grall, de Pleyber-Christ, a été tuée par la foudre, au cours de l'orage de jeudi dernier.

Le maire et le deuxième adjoint de Saint-Briec viennent de se démettre de leurs fonctions. M. Collet, conseiller municipal socialiste, a également démissionné. Une nouvelle élection pour compléter le Conseil en vue de la nomination de la municipalité, est fixée au dimanche 19 juillet.

La commission sénatoriale de l'enseignement a adopté des dispositions d'après lesquelles ne seront admis à subir l'examen du certificat d'études primaires que les candidats âgés de 12 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année du concours.

L'Ecole de Saint-Cyr a commémoré jeudi le centenaire de sa fondation. Les généraux Picquart et Gallieni y assistaient.

M. Th. Denis, député des Landes et maire de Dax, vient de mourir des suites d'une affection de l'estomac. Il était âgé de 50 ans.

Une grave affaire d'espionnage a été découverte à Nice. On croit que le coupable a été arrêté.

A Cherbourg, une sentinelle de faction à la poudrière de la Roque a été trouvé mort, la poitrine traversée d'une balle. Tout fait croire que le malheureux s'est suicidé.

Un train de ballast a déraillé près de la gare de Saint-Michel-de-Maurienne. Il y a un mort et plusieurs blessés, dont un mortellement. Les dégâts sont considérables.

Le Sénat a voté le rachat de l'Ouest à trois voix de majorité.

Partout, en France, on signale de violents orages, qui ont occasionné de terribles ravages sur plusieurs points.

Une terrible explosion de grisou s'est produite à Makrevka, en Russie. Il y aurait 200 morts et de nombreux blessés.

Le matelot Créatin, condamné à cinq ans de réclusion pour tentative de meurtre, a été dégradé jeudi, à Brest.

— Le dirigeable République a fait, avec succès, une expérience officielle devant la commission militaire de réception.

## Subventions aux familles de réservistes

Il existait autrefois au budget du ministère de l'intérieur, un crédit de 500,000 francs qui était destiné à subventionner les communes qui consentaient à allouer des secours aux familles des hommes de la réserve ou de l'armée territoriale, appelés à faire des périodes d'instruction.

Ce crédit était réparti entre les départements par la loi de finances et entre les communes par le Conseil général, les allocations individuelles étant fixées par le Conseil municipal. (L. 13 avril 1898 modifiée par la loi du 25 février 1901, art. 43).

Ce crédit de subvention est aujourd'hui remplacé par un crédit rattaché au ministère de la guerre. Par analogie avec ce qu'avait décidé l'art. 22 de la loi militaire du 21 mars 1905 pour les soutiens de famille de l'armée active, l'art 41 de la loi de finances du 31 décembre 1907 porte que les familles des hommes de la réserve et de l'armée territoriale, qui, au moment de leur convocation, remplissent effectivement les devoirs de soutien, indispensables de famille, peuvent recevoir une allocation journalière fournie par l'Etat pendant la durée de la période.

Cette allocation qui est fixée à 75 centimes par jour sera majorée de 25 centimes pour chaque enfant de moins de 16 ans à la charge de l'homme convoqué.

Les allocations ne peuvent être accordées que jusqu'à concurrence de 12 p. 100 du nombre des hommes appelés momentanément sous les drapeaux. Il est statué sur les demandes par le conseil départemental institué par l'art. 22 de la loi du 21 mars 1905.

La charge du service passe ainsi des communes à l'Etat, et les communes n'auront plus que bien rarement à faire usage de la faculté que leur ouvrait la loi du 21 décembre 1882 de s'imposer extraordinairement de 3 centimes en faveur des familles de réservistes.

Dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> mai 1908, insérée au Recueil, N° 15, M. le Préfet dit que les nouvelles prescriptions n'empêcheront pas les municipalités de consentir des sacrifices pour secourir les familles dignes d'intérêt des réservistes et des territoriaux qui, en raison du chiffre limité des crédits mis à la disposition des conseils de répartition, n'auraient pu être admis à bénéficier de l'allocation journalière de l'Etat.

## Sur le Vally

### Au Cinématographe Royal

Dès l'entrée du Vally, à gauche, nous trouvons le Cinématographe Royal direction Audroin, qui nous revient avec des nouveautés très intéressantes et très suggestives. Il faut dire que partout où il a passé il a vite conquis la sympathie de la foule, autant par la netteté des vues que par l'absence de trépidation, ce qui permet de jouir d'un spectacle sans pareil.

Jeudi soir, il y avait foule à ce coquet établissement, et c'était justice. Hier soir, même affluence de spectateurs, qui ne cachaient pas toute leur satisfaction et leurs compliments à l'aimable M. Audroin, ainsi qu'à ses deux enfants, Marcel et Germaine, qui remplissent les rôles d'opérateurs.

Au hasard des vues, citons : Conscience de prêtre, en 7 tableaux, une merveille d'art ; l'Homme-torpille, très amusant ; les Chiens policiers ; un Drame de la misère, en 9 tableaux ; les Apaches du Far-West, vue prise en Amérique ; la Puce ; le Jardinier du Couvent, etc., etc.

Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens d'aller visiter le Cinématographe Royal, véritable spectacle de famille, où rien d'immoral ne vient choquer la vue. Ils y passeront agréablement une bonne soirée, et tous, nous en sommes certains, en reviendront émerveillés.

Tous les soirs, séance de Gala à 8 h. 1/2 précises

### Le Village noir

Parmi les établissements qui recevront le plus la faveur du public, citons le Village Noir, où de gracieuses bayadères et deux nègres initient les spectateurs aux charmes de la danse du ventre, du cake-walk, de la danse du diablo, etc. Les applaudissements vont surtout à une accorte espagnole et à son compatriote, qui enlèvent la séguedille avec un brio magnifique.

### Au Palais des Extrêmes

Près d'une géante de taille respectable apparaît une miniature de petite femme, haute comme la botte d'un gendarme, spirituelle comme un page et qui circule gracieusement parmi les spectateurs, trouvant pour chacun un mot drôle et amusant.

### The American Cinematograph

Ici, un minuscule établissement, mais qui ne craint pas la concurrence. S'il ne brille pas par ses dimensions, en revanche on y trouve un spectacle aussi attrayant qu'agréable. Aussi fait-il honneur à sa devise : Petit, mais beau !

Tout y est rendu à la perfection et avec le souci de plaire. Les vues sont très nettes, et leur variété forme un ensemble admirable qui contente les plus difficiles.

Allez tous à l'American Cinematograph : vous ne regretterez ni votre temps, ni... votre argent.

### Cirque Glasner

Le Cirque Glasner, qui revient après quatre ans d'absence, avec un spectacle tout à fait nouveau, a donné hier soir sa première représentation.

Parmi les principaux numéros citons : la grande meute savante de 14 chiens, présentés par M. Glasner ; le travail des six chats acrobates, Paula et ses fox-terriers, exécutant de véritables sauts périlleux ; Jacques et Dominique, les deux plus forts singes acrobates.

Attraction unique, « Julio au restaurant », scène comique par un chien et un chat suivis du chien gendarme.

Miss Aida et ses poneys dressés, travail sur le même fil de fer par Mlle Léa et M. Jules, le jonglage par Mlle Elia, des clowns pleins d'entrain.

Pour terminer cette belle soirée, la célèbre danse à la mode, la vraie « Matt Chiche » est dansée tous les soirs au Cirque Glasner. L'installation est confortable, d'un luxe même qui surprend agréablement et auquel ne nous avaient pas habitués les précédents cirques.

Le Cirque Glasner est à Guingamp pour 5 jours seulement.

### Cinématographe Watrin

Enfin, fermant dignement la marche, nous retrouvons le fameux et réputé Cinématographe Vve Watrin.

Mercredi dernier il y avait grande ouverture. Foule compacte, succès complet ; en un mot, puissante et prestigieuse attraction. Les program-

mes suggestifs sont composés spécialement des nouveautés Pathé, les dernières créations et actualités cinématographiques. Le Voyage présidentiel en Angleterre, le Carnaval de Nice 1908, un Drame en wagon, l'Amoureux d'un jour, la Chasse à l'Hippopotame, sont autant de vues intéressantes, laissant bien loin derrière elles toutes les vieilleries présentées jusqu'à ce jour.

Nous engageons nos lecteurs à aller voir ce spectacle : c'est la récréation la plus puissante de la place du Vally.

Tous les jours, grandes séances théâtrales, matinées classiques et scientifiques.

Nous nous en voudrions de ne pas citer les diverses autres attractions que l'on peut voir sur le Vally : les « Poupoules », vues panoramiques ; les manèges de chevaux de bois et d'automobiles, la Grande-Roue, les tirs, les loteries, les confiseries, etc., sans oublier les tentes où coulent à pleins verres le bon cidre et la bière rafraîchissante.

Et nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous de bonnes et fructueuses recettes. X...

## CHRONIQUE LOCALE

### ÉTAT CIVIL DE GUINGAMP

Du 26 Juin au 3 Juillet 1908

NAISSANCES. — Ernest-Raphaël-François-Marie Bréban. — François Bellec. — Marcelle-Hélène Le Caro.

MARIAGES. — Laurent-François-Marie Guézennec, 31 ans, célibataire et Jeanne-Marie Le Parc, 30 ans, célibataire. — Yves-Marie-Olivier Touzet, 36 ans, chauffeur et Marie-Célestine Prima, 27 ans, domestique.

DÉCÈS. — Anonyme Le Brun. — Jeanne-Marie Kerello, 40 ans, domestique. — François-Louis Capitaine, 66 ans, tailleur de pierres.

### Les assises

Nous donnons ci-dessous le rôle des Assises des Côtes-du-Nord qui s'ouvrira à St-Briec lundi prochain 6 juillet, à midi.

Lundi 6 juillet. — Louis Blanchard, tentative de viol, St-Briec, 6 témoins. Ministère public, M. Merlin, substitut.

Mardi 7. — Théodore Henry, assassinat, St-Briec, 15 témoins. Ministère public, M. Astié, procureur. Défenseur, M<sup>e</sup> Gourdet.

Mercredi 8. — Marie-Ange Hamon, attentat à la pudeur, Loudéac, 21 témoins. Ministère public, M. Astié, procureur.

Jeudi 9. — Gildas Hamonou, attentat à la pudeur, Guingamp, 6 témoins. Ministère public, M. Merlin.

Vendredi 10. — Georges Durand, attentat à la pudeur, St-Briec, 8 témoins. Ministère public, M. Merlin ; défenseur, M<sup>e</sup> Bayol.

Vendredi 10 et Samedi 11. — Le Gac, abus de confiance, Lannion. Ministère public, M. Astié ; défenseur, M<sup>e</sup> Le Marchand.

Lundi 13. — Joseph Le Goavec, viol, Loudéac, 7 témoins. Ministère public, M. Merlin ; défenseur, M<sup>e</sup> Périgois.

— Louis Cadoret, vols qualifiés, Loudéac, 9 témoins. Ministère public, M. Merlin ; défenseur, M<sup>e</sup> Bayol.

**Mairie de Guingamp. — Arrêté**

Nous, maire de la ville de Guingamp, Vu la loi du 13 juillet 1906, article 5, et la circulaire ministérielle du 10 avril 1907 sur le repos hebdomadaire,

**ARRÊTONS :**

Le repos hebdomadaire dans les magasins de détail de la ville de Guingamp, sera supprimé le dimanche 5 juillet, à l'occasion de la fête patronale de Guingamp.

Le Maire, J. LORGERÉ.

**Avis**

Le Maire de la ville de Guingamp prévient ses concitoyens qu'à l'occasion de la fête patronale, ils devront arroser et balayer devant leurs maisons, à partir du vendredi 3 juillet 1908 jusqu'au mardi 7 juillet.

Il est défendu de déposer des bourniers sur la voie publique à partir du vendredi 3 juillet jusqu'au mardi 7 juillet.

La circulation des chevaux et voitures demeure interdite, sauf pour le service public, sur tout le parcours de la procession, à partir de 8 heures 1/2 du soir jusqu'à minuit le samedi 4 juillet.

Les aubergistes, cabaretiers, limonadiers et autres débitants de boissons sont autorisés à tenir leurs établissements ouverts du 3 juillet au 4 juillet et du samedi au dimanche pendant toute la nuit, et le lundi jusqu'à minuit seulement.

Le Maire,  
JEAN LORGERÉ.

**Guingamp. — Grandes Fêtes**

Le dimanche 12 juillet 1908, auront lieu à Guingamp de Grandes Fêtes, organisées par le Vélo-Club Guingampais, sous les présidences d'honneur de MM. de Kerguézec, député de Guingamp, Groux, sous-préfet et Lorgeré, maire de Guingamp. Nous en donnons ci-dessous l'intéressant programme :

Le samedi 11 juillet, à 8 h. 1/2, Grande Retraite aux flambeaux, par les Musiques du 48<sup>e</sup> d'infanterie et la Jeunesse Laïque.

À 8 heures du matin, dans la prairie de la rue St-Martin, Ball-trapp et Tir à la Carabine; 3 prix pour chaque.

À 10 heures du matin, sur la Place du Centre, Concert et Grande Course régionale à pied (20 tours à l'extérieur de la Place du Centre); 7 prix : 20 fr., 15 fr., 10 fr., 5 fr., 4 fr., 3 fr., 2 fr. et 1 fr.

À 1 h. 1/2, Rendez-vous obligatoire de tous les coureurs au Siège Social, Café Corbic, rue St-Yves. Départ du cortège composé du Comité des Courses et de la Musique sur le Vally.

À 2 heures, sur le Vally, **Grandes Courses Vélo-pédiques**. — 1<sup>re</sup> Course, réservée aux membres du V. C. G. (10 tours de piste). — 3 prix : 20 fr., 15 fr. et 10 fr.

2<sup>e</sup> Course, aux cerceaux (3 tours de piste). — 3 prix : 5 fr., 4 fr. et 3 fr.

3<sup>e</sup> Course, régionale vitesse (20 tours de piste). — 4 prix : 100 fr., 50 fr., 30 fr., et 10 fr., aux coureurs classés dans les séries et non classés dans la finale.

4<sup>e</sup> Course, obstacles (4 tours de piste). — 3 prix : 8 fr., 5 fr., et 3 fr.

5<sup>e</sup> Course, régionale fond (40 kilom. exactement, environ 150 tours de piste). — 5 prix : 100 fr., 60 fr., 40 fr., 20 fr., et 10 fr.

6<sup>e</sup> Course, course d'obstacles avec échelles (5 tours de piste). — 3 prix : 15 fr., 10 fr. et 5 fr.

7<sup>e</sup> Course, consolation, réservée aux non classés des Courses régionales (10 tours de piste). — 3 prix : 20 fr., 15 fr. et 10 fr.

Le prix des places est fixé ainsi qu'il suit : Cartes de pelouses, 2 fr. 50; Tribunes, 1 fr.; Premières, 50 centimes; Secondes, 30 centimes. Les enfants au-dessous de 7 ans et MM. les Militaires ne paieront que demi-place.

Le soir, à 8 h. 1/2, sous les Halles, **Illuminations et Bal à Grand Orchestre**. Prix d'entrée : 0 fr. 50.

**Félicitations**

M. Plaire, capitaine de territoriale, le si dévoué président de la Société mixte de tir du 73<sup>e</sup> territorial, a reçu de vives félicitations de la part du général de brigade Cret pour les succès obtenus par la Société de tir dans différents concours.

Nos meilleurs compliments.

**Dépôt de remonte**

Le comité du dépôt se réunira, le mois de juillet 1908, dans les localités ci-dessous :

Saint-Brieuc (concours le samedi 11 juillet, 10 h. 30 matin.)

Le Martyre (champ de foire, lundi 13, 9 h. matin.)

Vannes (concours), lundi 20, 8 h. Guingamp (dépôt), samedi 25, 9 h. matin.

**Avancement**

M. le capitaine Dupont, du 48<sup>e</sup>, est nommé chef de bataillon au 148<sup>e</sup>.

**Arrestation**

Un soldat du 48<sup>e</sup> ayant fait une fugue, lors des tirs de St-Michel-en-Grève, a été arrêté et incarcéré à Guingamp.

**Contributions indirectes**

M. Huellou, surnuméraire à Guingamp, est nommé commis à Honfleury.

**Société mixte de tir**

M. le Président de la République vient d'accorder un objet d'art à la Société mixte de tir du 73<sup>e</sup> régiment territorial de Guingamp, pour être attribué à l'un des lauréats du prochain concours de tir.

**Un brutal**

M. Offret, entrepreneur à Ploumagoar, visitait une maison en construction, rue des Salles, à Guingamp.

Il remarqua que le travail de l'un de ses ouvriers, le nommé Perrin, laissait à désirer et lui en fit l'observation.

Furieux, Perrin ajusta M. Offret et lui lança de toutes ses forces une truelle qu'il tenait à la main. M. Offret fut atteint d'une blessure à la tête par laquelle le sang jaillissait avec abondance.

Le blessé a été transporté à son domicile après un pansement sommaire.

**Les prix (Institution Notre-Dame)**

La distribution des prix aura lieu à l'Institution Notre Dame de Guingamp le lundi 20 juillet, sous la présidence de M. l'archidiacre Le Penne, vicaire général.

La cérémonie commencera à 9 h.

**Certificat d'Etudes primaires**

Les examens du Certificat d'études primaires du canton de Guingamp ont eu lieu le vendredi 26 juin pour les garçons et le samedi 27 pour les filles. Nous donnons ci-dessous la liste complète des lauréats.

**GARÇONS. — 68 ADMIS**

Glory Albert, Clairon René, Le Cocq Pierre, Riou Louis, Marchand Emmanuel, Guillou Henri, Jouan Yves, Geoffroy Emile, Le Bihan Yves, Moignot Yves, Jégou Eugène, Page Jean, Le Bescont Pierre, Le Caignard Joseph, Le Tirant Pierre, Mahé François, Riou Pierre, Le Crom René, Barbey Albert, Chesnais Alfred, Le Coarer Joseph, Collet Marcel, Desse Jacques, Hallouët Jean, Larnet Jean, Le Bars Jean, Deniel Victor, Foudrillis Jean, Carré Léon, Gaillard Paul, Florisson Charles, Le Guével Jacques, Augel Yves, Henry Armand, Le Coadout Eugène, Even Eugène, Le Pape Jean-Marie, Jégou Jean, Le Bras Yves, Le Cam Jean, Le Garfi Pierre, Logéat Joseph, Offret Désiré, Steunou Georges, Quilgars Alexis, Boutier Marcel, Clément Pierre, Collet Félix, Connan Pierre, Garmès René, Lalauze André, Le Cocq Joseph, Le Bolloch Francis, Le Brun Jean, Le Gentil Paul, Le Maout Louis, Mahé Félix, Milon Yves, Nèble Paul, Robin Charles, Le Druilennec, Le Moël Emile, Le Peuch Yves, Le Manach Guillaume, Mognet Yves, Riou Yves, Simon Pierre.

**FILLES. — 71 ADMISES**

Minson Marie, Gauthier Anna, Le Vaillant Marguerite, Lécuyer Joséphine, Corson Anne, Harscoët Yvonne, Le Bars Jeanne, Le Lay Jeanne, Person Marie, Cornic Juli-nne, Geoffroy Marie, Allain Marie, Cléch Marie, Poëssel Marie, Steunou Julienne, Frin Jeanne, Govet Marie-Olympe, Henry Marie, Lorgeré Yvonne, Caradec Jeanne, Blouin Maria, Robin Thérèse, Ganiwet Fany, Landois Marguerite, Le Coz Marie, Ogel Marguerite, Tilly Mathilde, Guégan Marie, Jouan Joséphine, Caradec Anne, Georgelin Léonie, Rannou Francine, Cozic Aline, Gallardon Marie, Guillou Rose, Le Bras Jeanne, Mazi Césarine, Tanvez Marie, Valliet Germaine, Boizard Mélanie, Cloarec Yvonne, Robin Marie, Burlot Marie, Rouxel Victorine, Hillion Mélanie, Ballandras Yvonne, Christin Marie, Le Couster Agnès, Huiet Marie, Lambert Rachel, Loi-

lièrou Marie, Le Jeune Marcelle, Le Moal Maria, Michoux Louise, Turban Elisabeth, Lhomme Renée, Le Guillou Francine, Gorregués Victorine, Gorregués Jeanne, Merdy Francine, Gourriou Jeanne, Kergus Marie, Beaubouche Yvonne, Claise Emilienne, Ellien Madeleine, Kervern Marie, Lambert Gabrielle, Lorgeré Isabelle, Le Louarn Berthine, Le Déréat Victorine, Milon Germaine.

**Tribunal correctionnel de Guingamp**

Audiences du 2 Juillet

**Bourbriac. — Braconnier.** — Coïc, Joseph, 28 ans, surpris à chasser sans permis, le 10 septembre 1907, sur le territoire de St-Pierre, écope quinze jours de prison et de 50 fr. d'amende.

**St-Nicolas-du-Pélem. — Ivresse.** — Six jours de prison et 16 fr. d'amende échoient au récidiviste Jean-Marie X... qui fait défaut, pour ivresse.

**Bourbriac. — Bris de clôture et ivresse.** — Le nommé Bézu, J.-M., ouvrier menuisier, 22 ans, originaire de Lannion, le 20 juin 1908, à h. 1/2 du soir a brisé la porte de M. Coataniec, injurié et mordu les gendarmes alors qu'il était fort pris de boisson. Coût : 5 fr. d'amende pour ivresse et un mois de prison pour bris de clôture.

**LES FÊTES DE LA RÉGION**

Les 5 et 6 juillet. — Courses de chevaux à Saint-Brieuc.

12 juillet. — Courses de vélocipèdes à Guingamp. (Voir plus haut le programme complet.)

12 et 13 juillet. — Courses de chevaux à Rennes. (Réunion d'été.)

19 et 20 juillet. — Courses de chevaux à Morlaix.

22 juillet. — Courses de Pontrioux.

26 juillet. — Courses de Lamballe.

**Foires de la semaine. — Lundi 6 juillet,** St-Hélen, Yffiniac, Plénée-Jugon, St-Lormel, St-Nicolas-du-Pélem, Louargat (St-Eloi), Lanrivain, Plémet, Plouvara, Pléto. — **Mardi 7,** Bourbriac, Le Quiou, Plouha, Rostrenen, Plœzal, St-Brieuc (foire des courses). — **Mercredi 8,** Broons. — **Jeudi 9,** Calanhel. — **Samedi 11,** Perros-Guirec, Gouarec.

**L'ARRONDISSEMENT****Saint-Agathon. — Mort subite**

M. Charles Hégary, âgé de 57 ans, cultivateur au village de St-Patern, a été trouvé mort dans sa maison par des voisins qui, surpris de son absence avaient pénétré chez lui.

Le malheureux, qui est mort subitement, s'était blessé gravement à la tête en tombant sur les pierres de son foyer.

**Plévin. — Disparition**

Un jeune homme de 21 ans, M. François Menguy, a disparu depuis une vingtaine de jours de chez ses parents, habitant le village de Saint-Jean.

On craint que le malheureux, que l'on a vu suivre le bord de l'eau, ne se soit noyé.

**Plouëc. — Sous une charrette**

M. Le Cozannet, propriétaire à Keroux, en Plouëc, fils de l'ancien maire de Plouëc, était allé à Prat prendre les meubles de son épouse. Il était monté sur la charrette pour donner un dernier coup d'œil et arranger le chargement, quand son domestique fit avancer l'attelage. M. Le Cozannet, surpris, tomba sur le sol et la lourde charrette lui passa sur le corps. M. le docteur Le Berre, de Pontrioux, a jugé son état désespéré.

**Rostrenen. — Décès suspect**

Vendredi dernier, à Paris, des gardiens de la paix qui effectuaient une ronde vers onze heures du soir, impasse d'Amsterdam, ont trouvé étendu dans une canalisation à sable servant à des travaux de construction, un individu, qui avait l'air d'éprouver de vives souffrances et qui put à peine articuler quelques mots. Ils le transportèrent en voiture à l'hôpital Beaujon, mais l'interne de service constata qu'il était mort au moment où il s'appretait à lui donner des soins.

Cet individu bien connu de la police avec laquelle il eut souvent affaire, est un nommé Joseph Lemoigne, âgé de trente-quatre ans, journalier, né à Rostrenen. Son cadavre a été envoyé à la Morgue.

**Sainte-Tréphine. — Suicide**

M. Antoine Besco, 30 ans, rentier, a mis fin à ses jours en se pendant dans son grenier avec une ceinture de flanelle. Avant de mettre son funeste projet à exécution, M. Besco avait pris soin d'écrire à sa mère qui habite le village de Nofaret, une lettre dans laquelle il lui disait que, las de la vie, il voulait mourir.

**Runan. — La foudre**

Le 30 juin, à 4 heures du matin, un violent orage, accompagné de pluie diluvienne, a éclaté sur la commune de Runan.

La foudre est tombée sur un arbre près la ferme de Kerzavet et a labouré le chemin rural au-dessous de cet arbre; puis sur un poteau télégraphique bordant le chemin de fer, qu'elle a sérieusement éraflé de haut en bas, en spirale, mais sans déplacer les fils.

**Belle-Isle-en-Terre. — Lugubre découverte**

Le domestique de M. Ménez, agriculteur au Gouëriou, a découvert, dans la fontaine du village, profonde de 0<sup>m</sup>50, le cadavre de la dame Marie-Yvonne Gaillard, veuve Némouler. La bonne femme, mendiant de profession, âgée de 67 ans et originaire de Trégrom, habitait une chaumaine au village. Prise de boisson, elle sera tombée dans la fontaine en voulant remplir le seau trouvé auprès d'elle.

**Bourbriac. — Contributions indirectes**

M. Canbornac, commis à St-Denis (Seine), est nommé commis principal à Bourbriac, en remplacement de M. Wrzesniowski, nommé chef de section à Nantes.

**LA RÉGION****Lanvollon. — Courses de bicyclettes**

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à l'occasion des fêtes de Saint-Jean lundi dernier 29 juin :

Course première régionale (1<sup>re</sup> série). — 1. Hervé, de Paimpol; 2. Illo, de St-Brieuc; 3. Riou, de Pleumeur-Gautier.

Première régionale (2<sup>e</sup> série). — 1. Picolo, de Trégrom; 2. Sommier, de Quintin; 3. Bouillon, de St-Brieuc.

Finale. — 1. Hervé, de Paimpol, 30 fr.; 2. Illo, de St-Brieuc, 20 fr.; 3. Kerichard, 15 fr.; 4. Riou.

Prime au poteau : Hervé de Paimpol, 5 francs.

Course 2<sup>e</sup> régionale. — 1. Maurice Plaire, de Guingamp (Aleyon); 2. Riou, de Trégrom; 3. Margot, de St-Brieuc, (Aleyon); 4. Georges Plaire, de Guingamp (Aleyon); 5. Bouillon, de Saint-Brieuc.

**Accident**

Un pénible accident s'est produit à la gare de Lanvollon, au moment du départ du train pour Saint-Brieuc.

M. Jouan, 60 ans, qui était venu de la Normandie passer les fêtes de la Saint-Jean à Lanvollon, prenait le train pour rentrer chez lui. Il était installé dans le wagon quand, au moment où le train allait partir, il s'affaissa tout à coup, frappé d'un coup de sang. On s'empressa autour de lui, et sa sœur, qui était venue le conduire à la gare, le fit descendre du train et porter chez elle. L'état du malade est grave.

**La Chapelle-Neuve. — Arrestation**

Sur mandat de M. Patouillard, juge d'instruction à Guingamp, les agents de la Sûreté ont arrêté, samedi dernier le nommé Yves Lagadec 28 ans, originaire de Plourac'h, inculpé de complicité dans l'assassinat de Jacques Touboulic, et qui s'était réfugié boulevard Châteaudun, à St-Denis.

Lagadec, gendre du défunt Touboulic, entretenait des relations avec sa belle-mère, Anne-Marie Le Noan, laquelle le tenait au courant des reconstructions de la Chapelle-Neuve.

Il résulte des renseignements recueillis sur son compte que Lagadec se trouvait chez ses beaux-parents Touboulic, la nuit de l'assassinat, il aurait aidé la femme Touboulic, à transporter le cadavre dans le Guer, près du hameau de Resterpès.

Lagadec a été ramené à Guingamp, et éroué à la maison d'arrêt.

**Plouha. — Accident**

Samedi, M. Yves Bernard, 60 ans, cultivateur à Plouha, est tombé de sur une meule de paille. Dans sa chute il s'est fait des blessures assez graves. Il a trois côtes, l'épaule, la clavicule gauche, et l'omoplate fracturées. Toutefois ses blessures ne mettent pas ses jours en danger.

**Plurien. — Grave incendie**

Les jours derniers, le feu se déclarait soudainement dans une maison, habitée par M. Joseph Balan, sabotier au village du Bas-Crêhen. En peu de temps toute la maison fut embrasée. Affolée, Mme Balan, qui s'était précipitée dans le brasier pour sauver ses enfants dans le lit, fut grièvement brûlée au visage et aux mains. Ce n'est que grâce à la présence d'esprit et au courage d'une voisine qu'on put sauver le plus jeune des bébés, âgé de 2 mois.

D'autre part, le feu, activé par une brise violente, se communiqua à une maison voisine, appartenant à M. Hippolyte Balan, cousin du précédent. Le grenier et tout ce qu'il contenait furent consumés ; on put sauver seulement le mobilier du rez-de-chaussée.

Enfin, grâce aux secours dévoués des habitants du voisinage, on put préserver la maison de M. Lemaître ; un cellier lui appartenant fut néanmoins détruit.

Du fait de ce sinistre, Joseph Balan qui n'était pas assuré, va se trouver dans une misère profonde. En outre M. le docteur Ménard, qui a examiné les brûlures de la femme Balan, craint fort que la pauvre mère ne perde la vue.

Le ménage Balan a été hospitalisé par des voisins compatissants.

**Tréméven. — Noces d'or**

Les jours derniers, M. et Mme Maurice Tardivel, âgés de 76 et 79 ans, ont célébré, à Tréméven, au milieu d'une foule de parents et d'amis, le cinquantième anniversaire de leur mariage.

**Brevet élémentaire (Garçons)**

Voici la liste des candidats définitivement admis :

MM. Alliot, Ballan, Bellet, Bertay, Bilger, Bizeul, Blanchet, Bouldard, François-Marie Briand, Chapin, Clerc, Joseph Connan, Corollier, Delaunay, Desanaux, Domon, Drapier, Fouyer, Gallais, Gaultier, Geoffroy, Gonfroy, Louis Gourio, Gourlaouën, Grégoire Guillou, Hamon, Hengoat, Jacob Hernio, Jan, Jeannin, Juchanny, Jehel, Kerhardy, Labarre, Lachuyer, L'Alinéec, François Lancien, Yves Lancien, Lavayrie, Le Bail, Le Bihan, Le Bourge, Le Bourda, Camille Le Breton, Yves Le Breton, Le Châtelier, Le Garlanzéec, Le Henlid, Levenère, Le Léard, Le Maître, Le Maout, Francisque Le Massu, Le Quémeant, Le Quéré, Le Rider, Le Roux, Le Roy, L'Hermite, Lozach, Magourou, Marquer, Meuric, Michel, Aristide Morel, Pierre Morel, Morvan, Novillard, Philippe, Pony, Pouëssel, Quinio, Ropert, Rouillé, Rouxel, Salomon, Samson, Soulas, Steunou, Taillard, Talbourdet.

Soit 84 candidats.

**Bourses commerciales de séjour à l'étranger (Concours de 1908)**

Un concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger aura lieu cette année. Ces bourses sont accordées pour un an et peuvent être renouvelées pour une deuxième année. Leur valeur est fixée à 3.000 fr. pour la première année, à 2.400 pour la seconde.

Les candidats doivent être âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus au 1<sup>er</sup> juillet de l'année du Concours.

Ils doivent se faire inscrire à la Préfecture du département de leur domicile du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août. Les épreuves écrites auront lieu à la Préfecture les 12 et 13 octobre 1908.

**Bourses industrielles de voyage à l'étranger**

Un concours pour l'attribution de bourses industrielles de voyage à l'étranger aura lieu cette année.

Ces bourses sont accordées pour un an et peuvent être renouvelées pour une deuxième ou même pour une troisième année. Leur valeur varie de 1.500 à 3.000 francs par an, selon l'importance et la durée du voyage.

Les candidats doivent se faire inscrire à la préfecture avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Les épreuves écrites auront lieu au siège de chaque préfecture le 19 octobre 1908.

**Le Chargement des fantassins**

Depuis la guerre de 1870, la plupart des généraux et tous les écrivains militaires n'ont cessé de réclamer l'allègement de la charge du fantassin, écrasé par un fardeau qu'il sera incapable de supporter en campagne, et qui, en tout cas, lui enlèvera sa vigueur et son agilité sur le champ de bataille.

On n'a encore rien pu obtenir. Ce n'est pas que les bons projets aient manqué. En outre, celui du comité de l'infanterie, qui date déjà de plusieurs années, réalisait une sérieuse amélioration. Mais une routine invincible fait échouer toutes les tentatives.

Pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique et à l'armée, le ministre de la guerre ordonne constamment des expériences dont on attend vainement la solution.

C'est ainsi qu'aux grandes manœuvres du Centre, cette année, la 9<sup>e</sup> division d'infanterie (5<sup>e</sup> corps d'armée) sera chargée d'expérimenter une nouvelle tenue et un nouvel équipement, ainsi qu'un nouveau mode de transport sur les voitures d'une partie du matériel. Sera-ce le dernier essai ?

**Concours pour le surnuméraire des Postes et Télégraphes**

Un concours pour le surnuméraire des Postes et des Télégraphes aura lieu les jeudi 20 et vendredi 21 août 1908 au chef-lieu de chaque département.

Le chiffre maximum des admissions est fixé à 800.

Peuvent y prendre part les postulants sans infirmités, ayant une taille de 1<sup>m</sup>54 au minimum et âgés de 18 ans au moins au 20 août 1908. Par exception pour les candidats qui justifient de services dans l'administration ou de services militaires, la limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle des années de services, sans pouvoir dépasser trente ans.

Les militaires libérables dans l'année 1908 seront seuls autorisés à concourir. Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures. Ce fonctionnaire leur fournira tous les renseignements utiles et leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 31 Juillet 1908 au soir.

**La population**

Dans les Côtes-du-Nord, en 1907, pour une population de 611,506 habitants, on a enregistré 4,452 mariages,

55 divorces, 14,811 naissances, 15,413 décès.

L'excédent des naissances, rapporté au chiffre de la population légale, est de 23 pour 10,000 habitants.

**Société départementale d'agriculture des Côtes-du-Nord**

M. le Ministre de l'Agriculture vient d'accorder une subvention de 3,000 fr. et 8 médailles pour le concours annuel qui se tiendra à Dinan les 19 et 20 septembre prochain.

Le concours portera sur les races bovine, porcine et ovine.

Sous peu paraîtra le programme du concours de 1908 qui sera envoyé à toutes les mairies. Le réclamer à M. Le Rouzic, professeur départemental d'agriculture à St-Brieuc.

**Recueil des actes administratifs**

Le n° 18 contient la liste des maires et des adjoints. — Le n° 19 comprend :

un arrêté du Conseil d'Etat décidant qu'une personne admise au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 (assistance aux vieillards) ne peut, postérieurement à sa demande, perdre son domicile de secours et en introduire un nouveau. — Nul ne peut acquérir une action en reprise de biens ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques supprimés s'il n'a déposé deux mois auparavant un mémoire sur papier non timbré entre les mains du directeur général des domaines. M. le directeur des domaines à Saint-Brieuc a qualité pour délivrer le récépissé dudit mémoire au nom du directeur général des domaines. M. le Directeur des domaines à Saint-Brieuc a qualité pour délivrer le récépissé dudit mémoire au nom du directeur général. — Instructions relatives à la délivrance des livrets de travail aux enfants. —

Circulaire relative à la patente des marchands forains et ambulants. — Circulaire relative à la délivrance des permis d'inhumer. — Circulaire relative à la fabrication des boîtes de conserves alimentaires. — Arrêté préfectoral réglementant le mouillage des bateaux de pêche au port du Légué. — Circulaire relative à la fête nationale du 14 juillet.

La demande d'allocation journalière de 0 fr. 75 pour les réservistes et territoriaux soutiens de famille doit être faite au maire et parvenir à la Préfecture avant le 31 décembre de l'année qui précède la convocation. Toutefois, en 1908, ces demandes seront reçues à la préfecture quinze jours au moins avant le premier jour de la période. — Circulaire relative aux employeurs et employés non assujettis à la loi sur les accidents de travail et qui ont la faculté d'y adhérer. — Annonce d'un match international à Vienne. — Circulaire relative aux découvertes faites dans les fouilles.

Avis de création à Saint-Servais d'une foire le 14 mai, à Illifaut le 1<sup>er</sup> lundi de mars, à Plussulien le 4<sup>e</sup> lundi de mars. — A la Chèze les foires sont désormais fixées au 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> lundi de novembre, 2<sup>e</sup> décembre, de janvier, de février et de mars.

Création d'une société de secours mutuels libre à Guingamp, dite société Notre-Dame. — Création : tir : La Châtelaudrinaise ; tir, sports : stade trécorrois.

**Fête nationale**

Augmentation de la durée de validité des billets à prix réduits

A l'occasion de la Fête Nationale, les coupons de retour des billets à prix réduits désignés ci-après délivrés du 7 au 19 juillet seront acceptés jusqu'au lundi 20 juillet inclusivement.

1. Billets de Bains de Mer (valables normalement 3 et 4 jours) ;
2. Billets d'aller et retour ordinaires (grandes lignes) ;
3. Billets d'excursion au Mont-Saint-Michel ;
4. Billets d'excursion de Paris au Havre, avec trajet en bateau entre Rouen et Le Havre ;
5. Billets d'excursion à Huelgoat.

Etude de M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire à Pommerit-le-Vicomte

**VENTES de Meubles et de Récoltes.** M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire à Pommerit-le-Vicomte, procédera aux ventes ci-après :

I. Le Dimanche 5 Juillet prochain, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, au lieu de St-Callac ou St-François, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête de Roland Treust, et de ses enfants, pour cause de cessation de culture : 3 juments de 6, 8 et 11 ans, 1 poulain, machine à battre système Tanvez, secoueuse de paille, ventilateur, 2 charrettes, 2 tombereaux, voiture, équipages pour 3

chevaux, tonner, pressoir, fûts, charmes, extirpateur, tous autres instruments aratoires d'une bonne ferme et quantité d'autres objets mobiliers.

II. Le Lundi 13 Juillet prochain, à 1 heure de l'après-midi, à Kercoyard, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête de la veuve et des enfants d'Yves Goaziou : 4 hectares de froment, 4 hectares d'avoine et objets mobiliers, notamment voiture, char-à-bancs, paille, instruments aratoires, etc.

III. Le Mardi 14 Juillet, à 1 heure de l'après-midi, à Toul-ar-Hoat, en Pommerit-le-Vicomte, après décès de François Le Calvez, à la requête de sa veuve et de ses enfants : 4 hect. de froment, 5 hect. d'avoine, 60 ares d'orge, 72 ares de lin, 600 bournées d'ajonc, voiture, charrette, tombereau, machine à battre à manège, secoueuse de paille, ventilateur, trieur, etc.

IV. Les Dimanches 19 et Lundi 20 Juillet, à 1 heure de l'après-midi, à Traou-Hubert, en Le Merzer, à la requête de Mme veuve Monfort, et de ses enfants, pour cause de cessation de culture : 8 hectares de froment, 9 hectares d'avoine, 72 ares d'orge, 72 ares de lin, machine à battre système Quérel, ventilateur, pressoir et fûts, charrettes, char-à-bancs, voiture, hère canadienne, extirpateur, et autres instruments aratoires, bestiaux dont six chevaux. — La vente commencera par les récoltes.

V. Le Mardi 21 Juillet, à 2 heures de l'après-midi, à Kerivoa, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête des légataires de Rose Nicolas : 1 hectare de froment, 1 hectare d'avoine, et 1 hectare de blé noir.

VI. Le Jeudi 23 Juillet, à Lan-Kerpuns, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête des époux Guillaume Calvez : 4 hectares de froment, 4 hectares d'avoine, 1 hectare de lin, 1 cheval de

2 ans, poulain laiteron, fagots et autres objets mobiliers.

VII. Le Dimanche 26 Juillet, à 1 heure de l'après-midi, au Cosquer, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête de Mme Veuve L'Ollériou, pour cause de cessation de culture : 5 hectares de froment, 5 hectares d'avoine, 48 ares d'orge, 124 ares de lin et divers objets mobiliers.

VIII. Le Lundi 27 Juillet, à 1 heure de l'après-midi, au lieu de Saint-François, en la commune de Pommerit-le-Vicomte, à la requête de Roland Treust et de ses enfants, après cessation de culture : 4 hectares 50 ares de froment, 4 hectares 50 ares d'avoine, orge, ainsi que divers objets mobiliers.

IX. Le Mardi 28 Juillet, à 1 h. de l'après-midi, à Kergrec'h-Milin, au boug du Merzer, à la requête de Mme Veuve Jean-Pierre Le Page et de ses enfants, pour cause de cessation de culture : 350 ares de froment, 350 ares d'avoine, 48 ares d'orge, 24 ares de lin

X. Le Mercredi 29 Juillet, à 2 heures, à St-Yves, en Le Merzer, et à 3 h. à Keroualzé, en Pommerit-le-Vicomte, à la requête des héritiers de François Boulbin : Lit, armoire, outils et foin à St-Yves, froment, avoine et blé-noir à Keroualzé

XI. Le Dimanche 2 Août, à 1 heure, à Guern-Vian, en Le Merzer, à la requête d'Yves Le Clech, après cessation de culture : 224 ares d'avoine, fûts, pressoir, jument, vaches, pores, deux charrettes, voitures, instruments agricoles, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LE NOAN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> COLIN, notaire à Guingamp

**A VENDRE** de gré à gré. — I. En la Commune de Belle-Isle-en-Terre, la Métairie du Pouillou, consistant en édifices d'habitation et d'exploitation et terres de différentes natures, d'une contenance totale d'environ 13 hectares 50 ares, affermée à M. Franç. LOAREN jusqu'au 29 septembre 1910, moyennant un fermage annuel de 830 fr.

II. En la Commune de Louargat, la Propriété de Kerréro, consistant en édifices d'habitation et d'exploitation et terres de différentes natures d'une contenance d'environ 8 hectares, affermée jusqu'au 29 septembre 1914 à M. Thomas LE GALL, moyennant un fermage annuel de 600 fr.

III. En la Commune de Trégamas, au village de Restourneec et dépendances, un corps de Ferme, consistant en : édifices d'habitation et d'exploitation et terres d'une contenance totale d'environ 4 hectares 50 ares, affermé à M. Louis PARISCAOT, moyennant un fermage annuel de 375 fr., plus l'acquit des impôts.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> COLIN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> COLIN, notaire à Guingamp

**ADJUDICATION VOLONTAIRE** Le Lundi 20 juillet 1908, à 2 heures de l'après-midi, en la salle de la Mairie de St-Péver, et par le ministère de M<sup>e</sup> COLIN, notaire à Guingamp,

En la Commune de Saint-Péver. — 1<sup>er</sup> lot : au Bourg, à l'intersection de l'ancienne route de St-Péver à Guingamp et de la nouvelle route de Saint-Péver à Bourbriac et à Guingamp, une belle Propriété, consistant en :

1<sup>o</sup> Maison d'habitation comprenant 2 pièces au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus, construite en maçonnerie sous couverture d'ardoises ; 2<sup>o</sup> cour devant la dite maison ; 3<sup>o</sup> écurie en maçonnerie sous ardoises au couchant de la cour ; 4<sup>o</sup> petit hangar sous ardoises au pignon nord de l'écurie ; 5<sup>o</sup> Retraite à pores sous ardoises en son pignon midi ; 6<sup>o</sup> pompe avec puits ; 7<sup>o</sup> au levant de la maison passage conduisant au jardin ci-après : 8<sup>o</sup> jardin planté au nord et derrière la maison contenant environ 12 ares, ayant fossés nord et couchant. Le tout se tenant, joint du levant à M. Sommier, du bourg, du couchant à M. Péver Le Page, du bourg, du nord à M. Le Gonidec de Tressan et du midi sur route.

2<sup>e</sup> lot : aux dépendances d'Acavourg, une pièce de terre sous labour, dite Cosquérou, ayant ses fossés au cerne, contenant environ 1 hectare, joignant du nord sur Pierre Trovel, du midi sur M. Joseph Le Gall, et du couchant à M. Poullouin.

Clause de réunion : Jouissance par mains au 29 septembre 1908.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication en cas d'offre suffisante.

Pour visiter s'adresser à M. et M<sup>me</sup> CLÉMENT, du bourg de St-Péver, et pour tous renseignements à M<sup>e</sup> COLIN, notaire.

**A VENDRE** au Bois de la Salle, en Pléguien, 150 cordes de bois à feu (châtaignier et sapin), à 6 fr. 50 la corde. S'adresser au Garde du Bois de la Salle.

**AU PÊCHEUR BRETON**

Ancienne Maison E. JOUAN, Armurier

**- L. HUBERT -**

SUCCESEUR

5, Rue des Ponts St-Michel, GUINGAMP

Messieurs les Chasseurs et Pêcheurs sont informés qu'ils trouve-

ront comme par le passé, en mon Magasin, situé 5, rue des Ponts St-Michel à Guingamp, tous les articles dont ils auraient besoin, tels que :

Armes en tous genres, Articles de chasse, Accessoires, Munitions, Poudre, Balles, Plombs, Douilles, etc.

ainsi qu'un Grand Choix d'Articles de Pêche.

La Maison se charge également de la Remise à Neuf des Armes, ainsi que de toutes les Réparations concernant ces divers Articles.

Bronzage, Nickelage, Nettoyage et Réparations de Candélabres, Lustres, etc.

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

Le Gérant, E. GEFFROY.

**CHEMINS DE FER DE L'OUEST**

**Heures des Arrivées et Départs de Guingamp**

Trains venant de Brest			Trains venant de Paris		
Arrivées :	Départs :		Arrivées :	Départs :	
9 h. 3 m.	7 h. 9		4 h. 15	4 h. 17	
9 41 m.	9 7		5 26	5 32	
11 40 m.	9 51		6 42	6 47	
2 31 s.	11 46		8 42	8 47	
5 3 s.	2 37		11 5	11 16	
7 23 s.	5 13		2 9	2 19	
10 9 s.	7 25		5 30	5 34	
10 40 s.	10 15		7 21	7 31	
	10 45		11 28		

**COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES COTES-DU-NORD**

Marche des Trains à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1908

**Ligne de Plouëc à Tréguier**

STATIONS	MATIN				SOIR			
	6 h. 45	9 h. 40	3 h. 5	7 h. 10	8 h. 40	11 h. 40	4 h. 30	8 h. 30
<b>Tréguier</b> (station) Départ.	6 h. 45	9 h. 40	3 h. 5	7 h. 10				
Langouët	7 11	10 55	3 20	7 25				
La Roche-Derrien (station)	7 14	10 6	3 31	7 36				
Pommerit-Jaudy (station)	7 19	10 14	3 39	7 44				
Ruanan	7 31	10 26	3 51	7 56				
<b>Plouëc</b> (station) Arrivée.	7 40	10 35	3 58	8 5				

**Ligne de Saint-Brieuc à Plouha et à Guingamp**

STATIONS	MATIN				SOIR			
	5 h. 10	6 h. 30	10 h. 30	1 h. 30	5 h. 50	7 h. 20	11 h. 40	1 h. 30
Saint-Brieuc Ouest. Départ.	5 h. 10	6 h. 30	10 h. 30	1 h. 30	5 h. 50	7 h. 20		
Saint-Brieuc Centrale. (station)	5 20	6 40	10 40	1 40	5 59	7 31		
Colvé.		6 54	10 54	1 54	6 13	7 45		
Plérin.		6 59	10 59	1 59	6 18	7 50		
Carreaux.		7 3 11	1 2	3 4	6 22	7 54		
Pordic. (station)	5 50	7 12	11 12	2 12	6 32	8 3		
Binic. (station)	6 1	7 23	11 23	2 23	6 42	8 14		
Lantic.		7 30	11 30	2 30	6 49	8 21		
Plourhan.		7 35	11 35	2 35	6 54	8 26		
Etables. (station)	6 46	7 40	11 40	2 40	7 58	8 31		
Portrieux. (station)	6 26	7 50	11 50	2 49	7 17	8 41		
<b>Saint-Quay.</b>		6 34	9 25	11 57	2 55			
Tréveneuc.	6 40	9 31	12 3	3 1	7 23			
Kérégal.	6 46	9 37	12 9	3 6	7 29			
Plouha. (station)	6 54	9 44	12 17	3 13	7 37			
Lizandré.	6 59	9 49	12 22	3 18	7 42			
Pléguien.	7 4	9 54	12 27	3 23	7 47			
Lanvollon. (station)	7 17	10 7	12 41	3 36	7 57			
Gouëdin. (station)	7 26	10 16	12 50	3 45	8 6			
Rangaré.	7 30	10 20	12 54	3 49	8 10			
Pommerit. (station)	7 37	10 27	1 1	3 56	8 17			
Merzer.	7 47	10 37	1 11	4 6	8 27			
Saint-Agathon.	7 53	10 43	1 17	4 12	8 33			
<b>Guingamp.</b> Arrivée.	8 10	10 50	1 25	4 20	8 40			

**IMPRIMERIE** ANCIENNE -  
IMPRIMERIE  
LE GOAZIOU

**Toullec & Geffroy**

37, PLACE DU CENTRE, 37

**GUINGAMP**

**MAISON DE CONFIANCE**

se recommandant par la modicité de ses prix et son travail parfait

**AU BAS DE LA PLACE DU CENTRE**  
**GUINGAMP**

**SPÉCIALITÉS :**

**LETTRES DE MARIAGES**  
**D'OCTAVE & D'ANNIVERSAIRE**

*livrées 2 heures après la commande*

**AFFICHES de tous Formats**  
**EN NOIR & EN COULEURS**  
LIVRÉES PAR RETOUR DU COURRIER

Enveloppes, Factures, En-têtes de Lettres, Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Carnets à souche, Circulaires, Prospectus, Programmes, Chemises pour Dossiers, Mémoires, Reçus, Registres, Traités, etc...

BROCHURES - VOLUMES - CATALOGUES

**IMPRIMÉS DE MAIRIES**